

Bulletin municipal

Roche Infos



Mai 2021

Crédits photo : Alain Aymonier

Mot du Maire



Rochoises et Rochois bonjour,

C'est dans un contexte toujours incertain que nous entrons dans la période estivale. Malheureusement, aucune information ne nous permet à ce jour de prévoir l'organisation de la moindre manifestation (sportive, culturelle, familiale...).

Néanmoins nous n'excluons pas la prochaine cérémonie du 8 mai et sommes dans l'attente de la décision de la préfecture. Cette commémoration serait exceptionnellement prévue à 11h au Monument aux morts afin d'accueillir un détachement militaire pour des remises de médailles.

De nombreuses réclamations sont arrivées en Mairie émanant des commerçants locaux qui regrettent le manque de places de parking pour leurs clients. La municipalité n'est pas insensible à cette situation et travaille sur ce problème afin de créer des parkings sur la commune.

De nouveaux emplacements viennent de voir le jour rue des écoles avec 17 places matérialisées devant la cantine scolaire.

D'autres projets sont à l'étude et pourraient voir le jour avant la fin de l'année.

Les travaux de la rue de la Source sont pratiquement terminés. L'équipe municipale s'est rendue sur place afin d'analyser la qualité du travail et les difficultés de circulation. Pour plus de sécurité, la circulation de la rue de la Source sera désormais en sens unique.

Suite à une erreur d'implantation, le parc de jeux du secteur Bouillet a pris quelques semaines de retard. La fin des travaux est prévue pour fin mai. Merci pour votre patience.

La rentrée des classes du lundi 26 avril s'est déroulée dans des conditions conformes aux règles de sécurité. Pratiquement toute l'équipe pédagogique était présente, exceptée la directrice de la maternelle, cas contact. Je rappelle aux parents d'être vigilants quant aux risques de propagation du virus ; 1 cas positif dans une classe et c'est la fermeture de celle-ci.

Nous ne sommes pas encore certains de pouvoir retrouver toutes nos libertés face à cette terrible pandémie, néanmoins les annonces des scientifiques et des services de l'Etat semblent encourageantes.

Prenez soin de vous et restez prudents.

Le Maire,
Jacques KRIEGER

Liste électorale

Liste électorale, bureau de vote ... comment vérifier votre inscription ?

Pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, pour vérifier que vous n'avez pas été radié, pour connaître l'adresse de votre bureau de vote :



- Rendez-vous sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>
- Remplissez le formulaire
- Vérifiez votre situation électorale avant de vous rendre aux urnes.

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Vous avez jusqu'au 14 mai 2021 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pour votre inscription, rendez-vous en Mairie muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Depuis le 6 avril 2021, les électeurs ont la possibilité de faire une demande de procuration de manière dématérialisée via le site :

maprocuration.gouv.fr

Cette télé-procédure est ouverte aux électeurs inscrits sur les listes électorales communales et sur les listes électorales complémentaires.

Elle se distingue en trois étapes :

- dans un premier temps, l'électeur doit se rendre sur le site maprocuration.gouv.fr et s'identifier via « FranceConnect ». Il doit indiquer le nom de sa commune d'inscription, l'identité du mandataire et préciser la période pour laquelle il donne procuration. Suite à cela, il reçoit un numéro de dossier ;
- dans un deuxième temps, l'électeur doit se rendre dans un commissariat ou une gendarmerie avec son numéro de dossier pour faire vérifier son identité auprès d'un OPJ ou APJ. Le transfert à la commune d'inscription s'opère ;
- pour finir, la commune d'inscription se connecte sur le site mairie.maprocuration.gouv.fr, procède aux vérifications requises (inscription des personnes sur les listes de la commune, respect du plafond de procurations), et valide la demande.

L'électeur se verra alors informé par message électronique que sa demande a été traitée et acceptée le cas échéant.

Covid19 : se vacciner, se protéger

La vaccination contre la Covid-19 a débuté le 27 décembre 2020. Les vaccins contre la Covid-19 sont livrés au fur et à mesure de leur production. Aussi la vaccination est proposée de manière progressive à la population.

Pour rappel, la vaccination contre la Covid-19 est gratuite et non obligatoire.

• Puis-je me faire vacciner si j'ai reçu le vaccin contre la grippe ?

Si vous avez été vacciné contre la grippe saisonnière, il faut attendre deux semaines avant de pouvoir être vacciné contre la Covid-19.

• Puis-je me faire vacciner si j'ai déjà eu la Covid-19 ?

Si vous avez déjà eu la Covid-19, vous pouvez être vacciné si vous le souhaitez, passé un délai minimal de trois mois après le début des symptômes.

• Y a-t-il des effets indésirables à cette vaccination ?

Comme avec tous les vaccins, il peut y avoir des effets indésirables après la vaccination : une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, quelques frissons et un peu de fièvre. Ces troubles disparaissent rapidement.

• Après la vaccination, serai-je toujours obligé de porter un masque et d'appliquer les gestes barrière ?

En l'état des connaissances, la réduction de la contagiosité par les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement est incertaine.

Après votre vaccination, le port du masque et l'application des gestes barrière restent donc nécessaires.



Centres de Vaccinations :

- Besançon - Gymnase Résal
- Besançon - CHU Minjoz
- Besançon - Polyclinique de Franche-Comté
- Baume-les-Dames - Place de l'Abbaye

Pour prendre rendez-vous :

- par téléphone 03.63.42.10.13 (numéro unique)
- par internet sur www.doctolib.fr
- auprès de votre médecin traitant



Depuis le 20 avril 2021, l'accueil au public du centre de distribution de la Poste rue de Terre Rouge est définitivement fermé.

Pour toutes vos opérations postales (achat de timbres, envoi de courriers ou colis, retrait de colis...), rendez vous directement au bureau de Poste situé 35 Rue Nationale à Roche-lez-Beaupré.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Heures limites de dépôt de vos lettres et colis : du lundi au vendredi 16h et le samedi 12h.



Commémoration du 8 mai

La cérémonie de commémoration du 8 mai pourrait avoir lieu cette année à 11h au Monument aux Morts.

Si les conditions sanitaires le permettent, des représentants officiels de l'armée devraient être présents pour procéder à des remises de médailles.



Le maire, accompagné de ses adjoints et des représentants des anciens combattants, procédera également à un dépôt de gerbe.

Encore une fois, malgré le contexte sanitaire actuel, nous n'oublions pas nos soldats morts pour la France.

Syndicat de l'Est Bisontin (SEEB)

Roche-lez-Beaupré est membre du Syndicat de l'Est Bisontin, comme les 10 autres communes suivantes : Amagney, Braillans, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Deluz, Marchaux-Chaufontaine, Novillars, Thisse, Vaire.

A ce titre, la commune de Roche-lez-Beaupré fait bénéficier à ses habitants des offres suivantes :

Le relais petite enfance (RAM) : il organise des animations et des temps de rencontres à Roche et dans les autres communes adhérentes. Il s'adresse aux parents, aux enfants (de 0 à 6 ans) et aux assistants maternels pour toute information liée à la petite enfance.

Contact : 03 81 57 81 44



L'école de musique : elle est ouverte depuis 3 ans en partenariat avec la MJC de Besançon Palente et propose des cours de musique. Ces derniers ont lieu à Roche et dans d'autres communes adhérentes selon les instruments pratiqués.

Contact : 06 86 82 45 94



La crèche LES P'TITS LOUPS : elle est située à Chalezeule, 3 rue des Vallières Sud (dans la zone commerciale, à proximité de Lidl) et accueille les enfants âgés de 2 mois à 5 ans, du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45. Des places sont réservées pour les enfants rochois.

Contact : 03 81 87 02 87 / 06 48 68 30 74

La crèche prend en charge les enfants âgés de 8 semaines à 5 ans en accueil régulier ou occasionnel
du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45

Modalités d'inscription et d'attribution
www.mutualite-39.fr/creche-ptits-loups-chalezeule

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

03 81 87 02 87 | 3 rue des Vallières Sud 25220 Chalezeule

Accueil des enfants prioritaires

Durant les semaines de confinement du mois d'avril, les enfants des personnels soignants et autres métiers prioritaires (pompiers, gendarmes...) ont été accueillis à l'école et au Centre de Loisirs.

La première semaine, c'est une quinzaine d'enfants qui a été accueillie à l'école maternelle et primaire. Les enseignants ont assuré les cours pour ces élèves et le personnel de l'UFCV la garde pendant le repas tiré du sac du midi.

La deuxième semaine (première semaine de vacances), les enfants, au maximum 3, âgé de 3 à 7 ans, ont été accueillis au centre de loisirs pour des moments de détente et de jeux.



L'ambiance était agréable et les enfants détendus et contents d'être ensemble. Il faut avouer que pour eux, manger des sandwiches et des chips, c'est la fête, avec en plus quelques bonbons ou chocolats en fin de repas.



Les enfants ont eu de quoi s'occuper toute la semaine : coloriage, peinture, plastique fou, jeux de société, parties de cache-cache et vélos dans la cour. Aussi, le spectacle du goudronnage du parking a attiré toute leur attention.

Finalement, le lundi 26 avril, tous les élèves ont pu reprendre le chemin de l'école et de la cantine sans problème, et toujours dans le respect des règles sanitaires (port du masque, distance physique, lavage de mains...).

Ateliers Bons Jours



Vous avez 60 ans ou plus et vous souhaitez prendre soin de votre santé ?

C'est parfait, les « Ateliers Bons Jours » sont faits pour vous !

Le CCAS de Roche lez Beauré et la Mutualité française Bourgogne-Franche Comté mettent en place les Ateliers Bons Jours, adaptés à la situation sanitaire, **en visio-conférence, par internet.**

Pour y participer, il vous suffit d'un **ordinateur**/d'une **tablette** et d'une connexion **internet**. Si vous avez une caméra et un micro, c'est encore mieux mais ce n'est pas indispensable...



- Une aide à la connexion sera donnée lors de la séance de présentation (séance zéro)

- 8 participants maximum par atelier

- 2 thèmes ont été choisis pour cette fin de semestre :

« **Nutrition 2.0** » : - RDV hebdomadaire les mardis de 10h30 à 15h du 25 mai 2021 au 13 juillet 2021, avec en bonus un atelier cuisine animé par un chef.

« **Bon'Us Tonus** » : - RDV hebdomadaire bien-être pour prendre soin de son corps et de son esprit les mardis de 14h à 15h15 du 25 mai 2021 au 22 juin 2021.

Ces ateliers sont gratuits.

Pour avoir plus d'informations et vous **inscrire**, adressez-vous à **Laurine Groell**, **avant le 18 mai 2021**, au **03.81.25.17.60** ou à l'adresse mail: lesbonsjours25@bfc.mutualite.fr.



Collecte des déchets

Grand Besançon Métropole assure la gestion des déchets ménagers dans les 68 communes de son territoire auprès d'environ 200 000 habitants.

Grand Besançon Métropole gère en direct la collecte des déchets ménagers ainsi que la facturation du service de collecte et de traitement avec la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Le traitement des déchets est confié au syndicat mixte de Besançon et sa région, le SYBERT (gestion des déchetteries, centres de tri, usine d'incinération avec valorisation énergétique, compostage...).

Sur Roche-lez-Beaupré, la collecte des déchets résiduels (bac gris) est effectuée une fois par semaine, le mardi matin, et celle des recyclables (bac jaune ou bleu) toutes les deux semaines, le mardi matin également.



Informations utiles

Comment présenter mon bac à la collecte ?

- Présentez les bacs couvercles fermés.
- Zéro déchet au sol : ne déposer aucun déchet à côté ou sur le bac, ils ne seront pas ramassés.

À quelle heure sortir mes bacs ?

- Sortir les bacs pour 4h30 (prenez vos précautions la veille).
- Bac collecté = bac rentré ! Rentrez les bacs rapidement dans leur lieu de stockage pour ne pas encombrer les trottoirs et gêner les piétons. Si votre bac est endommagé sur la voie publique en dehors du jour de collecte, son remplacement sera à vos frais.

La collecte se fait-elle les jours fériés ?

- La collecte du jour férié et celles des jours suivants sont décalées au lendemain. Consultez pour cela votre calendrier de collecte (disponible sur le site internet de la commune).



Que faire en cas de production exceptionnelle de déchets (fêtes, événements familiaux, ...) ?

- Prenez contact avec le service Direction Gestion des Déchets pour demander un service exceptionnel d'enlèvement de sacs (appel 48h avant la date de la collecte au 03.81.41.55.35).

SDIS 25 : bilan 2020



Début 2020, la pandémie de la Covid19 atteint tous les pays du monde. Cette crise sanitaire s'est traduite par une activité opérationnelle moins soutenue au SDIS 25 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), mais aussi par des interventions de secours à personnes (SAP) particulières liées à la Covid19, opérations délicates demandant davantage de préparation, de précaution sanitaire par les équipages et de désinfections des ambulances, que pour les interventions SAP classiques.

Activité du coeur de métier

Prévention des risques dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) :

- 425 visites dont 386 visites de contrôle périodique dans les ERP.

Agressions subies par les sapeurs-pompiers en intervention :

- 19 actes d'incivilité concernant 50 sapeurs-pompiers,
- 12 actes d'intimidation concernant 38 sapeurs-pompiers,- 8 actes avec intention de blesser concernant 32 sapeurs-pompiers.

Activité opérationnelle :

appels d'urgence

- 178 968 appels reçus par le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)
- 489 appels par jour (-6.52 % par rapport à 2019)



Interventions de secours

- 34 374 interventions / 94 interventions par jour / 1 intervention toutes les 15 minutes
- 28 930 victimes secourues dont 1 600 victimes porteuses de la Covid19, ou suspectées de l'être, prises en charge par les sapeurs-pompiers.



Répartition des opérations effectuées

- Secours à victime : 27 251 interventions soit 80 %
- Incendies : 2 764 interventions, soit 8 %
- Opérations diverses : 2 157 interventions, soit 6 %
- Accident sur la voie publique : 1 786 interventions, soit 5 %
- Risques technologiques : 416 interventions, soit 1 %

Dates à retenir

- Samedi 15 mai : **Marché des producteurs**, Place Pasteur de 9h à 12h
 - Jeudi 27 mai : **Ludothèque**, Salle Lumière de 14h30 à 17h30
-

Chasse : tir d'été

Deux modes de chasse possibles :

Chasse à l'approche, qui consiste à s'approcher le plus près possible du gibier pour le tir.

Chasse à l'affût, qui consiste à se poster au sol ou sur un mirador et attendre l'arrivée du gibier.

Période :

Se pratique à partir du 1er juin et jusqu'à à la date d'ouverture générale de la chasse, soit pour cette année du 01/06/2021 au 05/09/2021.

Possibilité de chasser tous les jours de la semaine, 1h avant l'heure légale du lever du soleil jusqu'à 9h00 et de 18h00 jusqu'à 1h après l'heure légale du coucher du soleil au chef lieu du département (Besançon).



Animaux chassés :

- Renards,
- Sanglier (1 animal)
- Chevreuil (1 animal)

Objectif :

Éliminer les nuisibles (renards), les animaux blessés par la route ou lors des saisons de chasse précédentes, les animaux malades, chétifs ou difformes et des petits sangliers pour repousser les compagnies dans les bois et freiner les dégâts.

Chasseurs habilités :

Seuls les chasseurs ayant fait la formation du tir d'été et possédant les cartes correspondantes peuvent pratiquer le tir d'été.

Armes autorisées :

Seul un arc ou une arme à 1 ou 2 canons rayés munie d'un système grossissant (lunette de visée) sont autorisés.

Règles à respecter :

- Pas de chien
- Parking de chasse obligatoire
- Gilet fluo jaune/orange non obligatoire

Etat Civil

PACS



Lucia ROSALIE et Jean-Paul LASIMANT
le 3 avril 2021

Tous nos voeux de bonheur !

Mariage

Asem ALGUNERHAN et Hikmet TAYCIMEN
le 6 avril 2021

Tous nos voeux de bonheur !



Décès

Elizabeth DOLIBEAU le 30 mars 2021 à 97 ans
Roland THOUVEREZ le 30 mars 2021 à 90 ans
Jean-Pierre FAIVRE le 3 avril 2021 à 61 ans
Solange RAMEY le 8 avril 2021 à 83 ans

Nos pensées accompagnent leurs familles !



Foot : ERN

Ayant pour objectif d'obtenir le « LABEL ECOLE DE FOOTBALL », notre club est engagé dans le **Programme Éducatif Fédéral de la Fédération Française de Football**.



L'éducation par le sport n'est pas une nouveauté pour le football et ce n'est pas un hasard si des études récentes ont montré que les clubs de football représentaient le **3ème lieu éducatif complémentaire de l'autorité parentale et de l'apprentissage scolaire**.



Avec plus d'un million de licenciés de moins de 18 ans, le football se doit de revendiquer davantage cette compétence reconnue. **Les messages éducatifs sont mieux compris et admis s'ils sont portés par l'encadrement des clubs, c'est tout l'intérêt de ce dispositif.**

Ce programme est conçu comme une **boîte à outils** qu'il vous appartient d'ouvrir au **gré des besoins**. Il comprend des **messages clés simples et adaptés aux différentes tranches d'âge**, des actions à mettre en place au cours d'un entraînement ou d'un regroupement sportif ainsi que des **fiches pédagogiques ou de référence**.



Aujourd'hui, nous souhaitons mettre en avant une action qui sera menée (aussitôt que la situation sanitaire nous le permettra) auprès de nos licenciés et leurs familles dont le thème est la **prévention des conduites addictives en tout genre**.



Activités manuelles



Le temps de la reprise des activités associatives est proche. Le club des « Activités Manuelles » vous propose de vous retrouver 2 heures par semaine (jour et heure à définir) dans une ambiance sympathique et amicale, en laissant libre cours à votre créativité.

Vous souhaitez personnaliser la décoration d'une table de fête, confectionner des objets originaux pour offrir à vos amis, qu'ils soient en bois, en tissus, en laine etc, vous trouverez dans notre club le plaisir du conseil, de l'échange et l'émulation. Vous apportez vos idées, nous les réalisons ensemble.

Vous pourrez aussi participer à des projets collectifs, vente au profit du Téléthon, décorations diverses pour les actions municipales.

N'hésitez pas à nous rejoindre, dès ce mois de mai. Informations et inscription au 06.43.60.59.18 ou 06.74.39.14.94.

Tennis Club Rochois

Samedi 24 Avril, un petit groupe de 8 bénévoles s'est donc retrouvé sous un soleil printanier pour procéder au traitement préventif anti-mousse sur les terrains du TCR.

En Juillet dernier la société Aquaclean a en effet procédé au démoussage complet des 2 terrains de tennis, travail intégralement pris en charge par la municipalité de Roche lez Beauré.

Le TCR et ses bénévoles ont prévu, à leur charge, le traitement préventif à réaliser au printemps et/ou à l'automne.



La municipalité de Roche avait déposé la veille une citerne d'eau et des bouilles gentiment prêtées au club. C'est donc munis de leurs bouilles personnelles ou prêtées que ces bénévoles se sont activement attelés à la tâche à coup de pompages et pulvérisations.

Après un travail appliqué et acharné de prévention contre la mousse, le petit groupe s'est donc retrouvé autour d'une petite mousse...à boire cette fois.

Cette mission sera sans doute renouvelée à l'automne, après le tournoi interne Challenge Gagneur.



Bibliothèque

1. Exposition jusqu'en Août : Maquette de Roche-lez-Beaupré



2. Nouveautés :

Tous les 6 mois, la Médiathèque départementale procède à l'échange des ouvrages prêtés à la bibliothèque de Roche-lez-Beaupré. Aussi, le 6 Avril 2021, Diane et Isabelle se sont rendues sur place afin d'en choisir de nouveaux.

Parmi ceux-ci, vous pourrez retrouver **150 DVD** dans les catégories Action, Thriller, Policier, Drame, Science-fiction...et bien sûr, toujours de nouveaux romans adultes, adolescents et enfants, BD, documentaires...

3. Vie de la bibliothèque :

Suite à l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration, étoffé de 3 nouveaux membres (Elke MAIRE, Céline TERRIER et Philippe GUY), s'est réuni le samedi 27 mars dans le respect des règles sanitaires.

Le bureau renouvelé est constitué de :

Présidente : Isabelle COUSSINET

Vice-présidente : Eliane ROUGE

Secrétaire : Monique GUTIERREZ

Trésorière : Evelyne CASTIONI

4. Vous ne situez pas la bibliothèque ?

Bibliothèque de Roche-lez-Beaupré, 5 rue des Ecoles. Pour rappel, la bibliothèque reste ouverte pendant le confinement.



Il y a 3 permanences par semaine :

Lundi, Mercredi 15h45 /18h30

Samedi : 11h/nouveauté 12h30

L'adhésion annuelle à la bibliothèque Municipale de Roche-lez-Beaupré s'élève à :

- 12 € par an pour les familles Rochoises

- 14€ pour les familles extérieures

- gratuit pour les Rochois ou scolaires (à l'exception de la bibliothèque de Roche-lez-Beaupré)

Et toujours plus d'infos sur :



Histoire de Roche

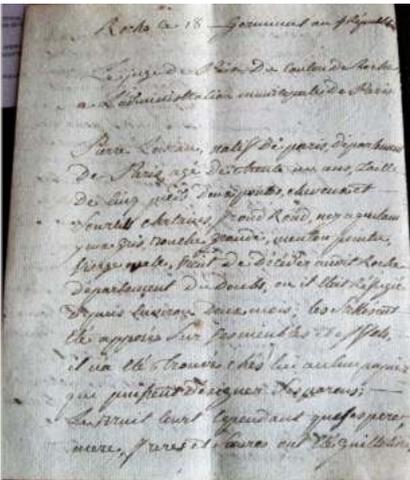
Roche, dernier refuge d'un proscrit (suite)

Par Philippe Coutin

Avec cette précision : "Le bruit court cependant que ses père, mère, frères et soeurs ont été guillotiné à Paris, dans les moments de crise où la France tout entière tremblait sous le gouvernement révolutionnaire, que pour se soustraire à la mort, cet infortuné, sous un faux nom, a abandonné son pays natal pour se chercher un séjour plus heureux et plus sûr où il put aisément verser des larmes de douleur sur le sort terrible de ses trop malheureux parents."

Alors Loiseau était-il un nom d'emprunt ou son véritable nom ? Nul ne le saura jamais. Toujours est-il, si l'on consulte la liste des guillotiné durant la Révolution, on trouve qu'un certain "Loiseau, dit Béranger (Jean-Louis), âgé de 62 ans, ex-fermier général, ex-noble, né et domicilié à Paris, a été condamné à mort le 19 Floréal an II par le tribunal révolutionnaire de Paris comme complice d'une conspiration contre le peuple en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens".

Le même courrier du juge de paix parle de l'état de Pierre Loiseau qui travaillait "des métiers de fondeur en cuivre, de doreur, de tourneur, médecin d'hommes et de bêtes, enfin il se mêlait un peu de tous ouvrages".



C'est pourquoi les créanciers de Pierre Loiseau, lassés d'une réponse qui ne venait pas malgré les relances, obtinrent qu'un inventaire fût fait au domicile du sieur Colard où des scellés protégeaient les meubles et effets de l'infortuné Loiseau, afin de recouvrer au moins une partie de leurs créances et fournitures.

A suivre ...

Premier courrier adressé par le juge de paix Rousiot à l'administration de Paris (18 Germinal an IV)

(Archives départementales du Doubs)

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER

Conception et rédaction : Nadine COILLOT, Jacqueline COUTIN,
Philippe COUTIN, Martine HATT, Martine KABANTCHENKO, Pauline LIGIER

Impression ESTIMPRIM - Besançon

mairie@roche-lez-beaupre.fr

www.roche-lez-beaupre.fr